



N° de résolution
ou annotation

24-01-01

24-01-02

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **9 janvier 2024** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Monsieur Daniel Gendron est absent

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Richard Grenier. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorière est présent.

1 - **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire suppléant de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

2 - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 175 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2024 (financement du R-437-17, R-489-23 et R-474-22)

4 - Soumissions pour l'émission de billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 434-17, 489-23 et 474-22

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, **appuyée par** madame Julie Rodrigue, l'ordre du jour présenté est adopté et monsieur Richard Grenier est maire suppléant pour la séance du 9 janvier 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 175 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2024 (financement du R-437-17, R-489-23 et R-474-22)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Nantes



N° de résolution
ou annotation

souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 175 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
434-17	448 900 \$
434-17	164 800 \$
489-23	256 000 \$
474-22	306 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 434-17, 489-23 et 474-22, la Municipalité de Nantes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Lynda Bouffard, **appuyé par** Daniel Poirier et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1 - les billets seront datés du 16 janvier 2024;
- 2 - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
- 3 - les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4 - les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	55 800 \$	
2026.	58 800 \$	
2027.	62 100 \$	
2028.	65 900 \$	
2029.	69 300 \$	(à payer en 2029)
2029.	863 800 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 434-17, 489-23 et 474-22 soient plus court que celui originellement fixé. C'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

24-01-03

- 4 - **Soumissions pour l'émission de billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 434-17, 489-23 et 474-22**



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les soumissions pour l'émission de billets pour les règlements d'emprunts numéro 434-17, 489-23 et 474-22 ont été ouvertes :

Date d'ouverture :	9 janvier 2024	Nombre de soumissions :
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :
Montant :	1 175 700 \$	

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2024, au montant de 1 175 700 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offre public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

55 800 \$	4,66000 %	2025
58 800 \$	4,66000 %	2026
62 100 \$	4,66000 %	2027
65 900 \$	4,66000 %	2028
933 100 \$	4,66000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,66000 %

2 - CAISSE DES JARDINS DE LAC- MÉGANTIC - LE GRANIT

55 800 \$	4,70000 %	2025
58 800 \$	4,70000 %	2026
62 100 \$	4,70000 %	2027
65 900 \$	4,70000 %	2028
933 100 \$	4,70000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,70000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 800 \$	5,05000 %	2025
58 800 \$	4,75000 %	2026
62 100 \$	4,50000 %	2027



N° de résolution
ou annotation

24-01-04

65 900 \$ 4,45000 % 2028

933 100 \$ 4,40000 % 2029

Prix : 98,73500 Coût réel : 4,73941 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Bruneau Hébert, **appuyé par** Julie Rodrigue et résolu unanimement par les élus présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Nantes accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA, pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2024 au montant de 1 175 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 434-17, 489-23 et 474-22. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

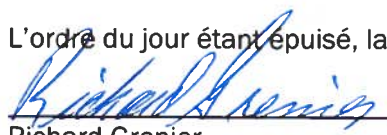
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

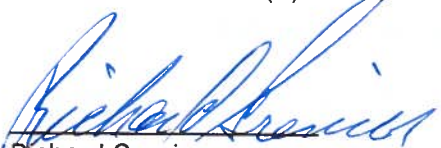
6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.


Richard Grenier
Maire suppléant


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Richard Grenier**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Richard Grenier
Maire suppléant